

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5513822 Fax: (251-11) 5519321/5514227
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Dix-huitième session ordinaire

24 – 28 janvier 2011

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/635 (XVIII)

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DE L'UA
DES MINISTRES DE LA DEFENSE
3-7 DECEMBRE 2010, ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DE L'UA DES MINISTRES DE LA DEFENSE
3-7 DECEMBRE 2010, ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

1. La 4^{ème} réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la Défense, la Sécurité et la Sûreté – CTSDSS (qui regroupe les Ministres compétents des Etats membres) a eu lieu à Addis Abeba, le 7 décembre 2010. Cette réunion a été précédée par une réunion préparatoire d'experts, les 3 et 4 décembre 2010, et par la 6^{ème} réunion des chefs d'Etat-major et des chefs des Services de Sécurité et de Sûreté des Etats membres, le 6 décembre 2010.
2. Ces réunions avaient pour objectif d'examiner les progrès réalisés dans la mise en place opérationnelle de la Force africaine en attente (FAA) et de convenir de la marche à suivre pour parachever ce processus, et ce sur la base des documents soumis par la Commission.
3. Au cours de leurs délibérations, les participants ont pris connaissance des résultats de l'exercice AMANI AFRICA, qui a eu lieu à Addis Abéba du 13 au 29 octobre 2010 et dont l'objectif était de tester les procédures relatives au déploiement de la FAA et la capacité de la Commission à gérer des missions multidimensionnelles.
4. La réunion du CTSDSS a adopté la Déclaration ci-jointe, dans laquelle elle a pris note des différents documents présentés et s'est accordée sur les mesures à prendre pour accélérer l'opérationnalisation de la FAA.
5. La prochaine réunion du CTSDSS aura lieu à Addis Abéba, en mai 2011. Elle permettra d'examiner les progrès accomplis dans l'opérationnalisation de la FAA et les mesures prises pour assurer le suivi et la mise en œuvre de la Déclaration ci-jointe.

DECLARATION

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org

**7^{ème} REUNION DES CHEFS D'ETAT-MAJOR ET DES
CHEFS DES SERVICES DE SECURITE ET DE SÛRETE
DES ETATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE ET
4^{ème} REUNION ORDINAIRE DU COMITE TECHNIQUE
SPECIALISE SUR LA DEFENSE, LA SECURITE ET LA
SÛRETE (CTSDSS)**

**3 – 7 DECEMBRE 2010,
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

DECLARATION

DECLARATION

1. Nous, membres du Comité Technique Spécialisé sur la Défense, la Sécurité et la Sûreté (CTSDSS) de l'Union Africaine (UA), nous sommes réunis en notre 4^{ème} réunion ordinaire à Addis Abéba, en Ethiopie, le 7 décembre 2010, en vue d'examiner les progrès accomplis dans l'opérationnalisation de la Force africaine en attente (FAA) et d'identifier les défis futurs, afin d'accélérer la mise en place de la FAA. Notre réunion a été précédée par la 7^{ème} réunion des chefs d'Etat-major et des chefs des Services de Sécurité et de Sûreté, ainsi que par une réunion d'experts, du 3 au 6 décembre 2010.

2. La réunion s'est tenue dans le cadre des dispositions pertinentes :

- (a) de l'Acte constitutif de l'UA ;
- (b) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS), qui, en son article 13, prévoit la création de la FAA en vue de permettre au CPS d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne le déploiement de missions de soutien à la paix, conformément à l'article 4, alinéas (h) et (j) de l'Acte constitutif, qui stipule que la FAA est composée de contingents multidisciplinaires en attente, avec des composantes civiles et militaires, stationnés dans leur pays d'origine et prêts à être déployés rapidement, aussitôt que requis; et
- (c) du Document-cadre pour la création de la FAA et du Comité d'Etat major (CEM), tel qu'adopté lors de la 3^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Addis Abéba en juillet 2004, qui prévoit, entre autres, la mise en place de cinq brigades régionales pour constituer la FAA.

3. La réunion nous a offert l'occasion de faire le point des progrès accomplis dans la mise en place de la FAA, telle que prévue par le Protocole relatif à la création du CPS. A cet égard, nous reconnaissons les efforts considérables déployés par tous les acteurs concernés pour le développement de la FAA, tant au niveau continental que régional. Nous félicitons tout particulièrement la Commission, les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), les Etats membres et les partenaires de l'UA, pour la conduite réussie de l'exercice AMANI AFRICA et des exercices des Forces régionales en attente.

4. Tout en nous félicitant des progrès notoires enregistrés dans de nombreux pays et régions, grâce aux efforts constants déployés au niveau de la Commission, des CER/MR et de chaque Etat membre de l'UA, nous restons profondément préoccupés par la persistance du fléau des conflits et de l'instabilité sur le continent, situation qui se traduit par des souffrances immenses pour les populations africaines et sape les efforts de développement socio-économique.

5. Compte tenu de ce qui précède, il importe d'intensifier les efforts visant à rendre la FAA pleinement opérationnelle en tant qu'instrument de mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), afin que le continent soit convenablement équipé pour faire face aux défis énormes auxquels il est confronté dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la stabilité. A cet effet, nous :

- (a) soulignons la nécessité de procéder de toute urgence à l'opérationnalisation de la FAA en tant que composante importante de l'AAPS, conçue pour appuyer les efforts du continent dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits;
 - (b) nous engageons à soutenir pleinement la Commission, les CER/MR et nos pays respectifs dans les efforts collectifs déployés pour assurer l'opérationnalisation intégrale de la FAA dans le cadre de l'AAPS, d'ici 2015;
6. En procédant à l'évaluation des différentes mesures prises dans le cadre des dispositions pertinentes du Protocole relatif au CPS, nous:
- (a) félicitons la Commission pour les initiatives prises, en étroite collaboration avec les CER/MR, en vue de mettre en œuvre le Document-cadre de la FAA, sur la base de nos recommandations ;
 - (b) encourageons la Commission et les CER/MR à poursuivre résolument leurs efforts pour l'opérationnalisation de la FAA; et
 - (c) exprimons notre gratitude aux partenaires de l'UA au sein de la communauté internationale pour l'appui financier apporté au processus d'élaboration des documents de base, ainsi qu'à la conduite de l'Exercice AMANI AFRICA et des exercices des différentes Forces régionales en attente.
7. Afin de consolider les progrès accomplis à ce jour et d'atteindre l'objectif d'opérationnalisation de la FAA, nous :
- (a) approuvons les quatre (4) piliers de la structure de la Division des Opérations de Soutien à la Paix - DOSP (Développement des Politiques, Renforcement des Capacités, Plans et Opérations et Soutien aux Opérations de Soutien à la Paix), et exhortons la Commission à les rendre fonctionnelles d'ici la fin 2012. Le personnel de la DOSP doit être renforcé conformément aux quatre piliers énumérés plus haut et au processus actuel de recrutement, et ce dans le respect de la représentation régionale équitable et de la transparence ;
 - (b) exhortons la Commission à recruter sans délai un chef d'Etat major pour la FAA;
 - (c) convenons que les officiers (militaires et de police) détachés auprès de la DOSP doivent servir pour une période minimale de deux (2) ans, renouvelable une fois (1) pour une période d'un an au maximum ;
 - (d) demandons aux partenaires d'aider les Etats membres à développer leurs capacités de projection stratégique, afin que la FAA puisse se déployer rapidement dans les situations de crise ;
 - (e) demandons à la Commission de mobiliser des ressources pour le financement durable et prévisible des opérations de soutien à la paix, afin de réduire la dépendance vis-à-vis des donateurs extérieurs ;

- (f) approuvons les mesures concernant le financement des cours de formation, des infrastructures, ainsi que les procédures de gestion financière appliquées dans le cadre du soutien de l'Union européenne aux Centres d'excellence ;
- (g) appelons les Etats membres qui appartiennent à deux régions à honorer tous les engagements qui découlent de cette situation. Nous demandons, en outre, à la Commission de joindre, en annexe, les rapports des Forces régionales en attente;
- (h) exhortons la Commission à procéder à la mise en œuvre des mécanismes nécessaires pour combler les lacunes identifiées dans le rapport d'évaluation de l'exercice Amani Africa en termes d'organisation, de structure, de renforcement des capacités, d'entraînement, de procédures et de documentation ;
- (i) exhortons la Commission à prendre des mesures urgentes pour relever les défis rencontrés en ce qui concerne le concept de la Capacité de déploiement rapide (CDR) de la FAA, et ce dans les domaines suivants :
 - (i) élaboration de Protocoles d'accord (MoU) entre la Commission et les CER/MR d'ici fin 2011,
 - (ii) démarrage de la mise en place d'un stock de déploiement stratégique au cours de l'année 2011,
 - (iii) développement d'une capacité de projection stratégique par la Commission, les CER/MR et les Etats membres, afin d'améliorer le déploiement rapide de la FAA, et
 - (iv) financement prévisible et durable, ainsi que soutien logistique aux missions de la CDR de la FAA, tout en poursuivant les études nécessaires pour la clarification du rôle de la police dans ce cadre ;
- (j) prenons note du concept de mobilité stratégique de la FAA et de son plan de mise en œuvre, et encourageons la Commission à poursuivre ses efforts en appui à l'évaluation technique des capacités des Forces régionales en attente d'ici fin 2011 ;
- (k) prenons note de l'élaboration du Manuel de soutien logistique de la FAA sous réserve de sa révision d'ici mai 2011, y compris la prise en compte des aspects légaux ;
- (l) prenons note du Concept d'évaluation de la FAA, et demandons qu'un manuel spécifique pour l'évaluation des Forces régionales en attente soit élaboré. Une équipe d'évaluation représentative des régions et des Etats membres devrait être constituée avant fin 2012 ;
- (m) prenons note du Manuel de soutien santé de la FAA, et exhortons la Commission à l'intégrer dans le Manuel de soutien logistique et à l'utiliser, à titre intérimaire, sous réserve de sa révision d'ici mai 2011 ;

- (n) demandons à la Commission de continuer à utiliser, à titre intérimaire, les documents élaborés sur la FAA, notamment le Manuel de soutien logistique de la FAA, le concept de mobilité stratégique, le Manuel de soutien santé de la FAA, le concept CDR et le concept d'évaluation de la FAA, pour ses opérations. Par ailleurs, nous exhortons la Commission à parfaire ces documents en liaison avec les CER/MR et les Etats membres et à les présenter, pour examen, lors de notre prochaine réunion ;
- (o) demandons à la Commission de s'assurer que tous les documents soumis pour adoption sont traduits dans toutes les langues de travail de l'UA et transmis à temps aux Etats membres pour qu'ils puissent faire des observations ;
- (p) approuvons l'implantation proposée de la Base logistique continentale (BLC) de l'UA à Douala, au Cameroun, ainsi que l'élaboration des critères et modalités de sa mise en place, pour soumission à notre prochaine réunion ;
- (q) En ce qui concerne le développement de la composante Police, nous demandons que:
 - (i) les documents conceptuels proposés, notamment les directives sur les Unités de police constituées (UPC), soient intégrés dans le Chapitre VIII des Procédures opérationnelles permanentes de la FAA,
 - (ii) la Commission continue d'utiliser les nomenclatures existantes, tel que prévu dans les documents de base de la FAA, et prenne en compte la nécessité de revoir la structure de la Police dans le cadre de la Feuille de route III de la FAA,
 - (iii) les formations et entraînements destinés à la police soient organisés régulièrement au niveau des CER/MR, afin de renforcer les capacités des cadres supérieurs et moyens de police et d'entraîner les UPC. Il est également important de clarifier le mode d'élaboration d'un tableau d'équipements pertinents;
- (r) exhortons la Commission et les CER/MR à travailler en étroite collaboration, afin de développer un vivier civil intégré pour la FAA, conformément aux recommandations du rapport de Dar-es-Salaam, et de rendre compte régulièrement de son évolution ;
- (s) exhortons la Commission à rendre régulièrement compte de l'évolution du projet de directives de l'UA sur la protection des civils ;
- (t) exhortons la Commission à prendre en compte ce qui suit au moment de la finalisation de la Feuille de route III de la FAA :
 - (i) les actions non réalisées dans la Feuille de route II,
 - (ii) les nouveaux défis, y compris le rôle de la FAA en ce qui concerne l'action humanitaire, les catastrophes naturelles, et les opérations de secours, la sécurité et la sûreté maritimes, etc. ,

- (iii) les retours d'expériences (RETEX) de l'exercice AMANI AFRICA et des exercices régionaux ;
- (u) approuvons la proposition de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) d'abriter une réunion entre la Commission et les CER/MR, afin d'examiner et de finaliser le projet de la Feuille de route III, ainsi que la proposition du Nigeria d'abriter une réunion pour harmoniser les structures des opérations de soutien à la paix sur le continent ;
- (v) félicitons la Commission, l'Ouganda, le Burundi, ainsi que d'autres Etats membres et partenaires de l'UA, pour leur soutien aux opérations de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et exhortons les Etats membres à contribuer au renforcement l'AMISOM, y compris la mise à disposition des troupes et autres personnels requis, conformément aux décisions prises par la réunion ministérielle du CPS tenue le 15 octobre 2010 ; et
- (w) prenons note de la désignation du Général Sekouba Konaté de la République de Guinée comme Haut Représentant de l'UA pour l'Opérationnalisation de la FAA.